

Avis indépendant

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Second-Party
Opinion

Reviewed by:

MORNINGSTAR



SUSTAINALYTICS

Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour obligations vertes du gouvernement du Canada est crédible, a un impact et s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des Principes relatifs aux obligations vertes 2021. Cette évaluation est fondée sur les éléments suivants :



UTILISATION DU PRODUIT Les catégories admissibles pour l'utilisation du produit – Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie propre, Adaptation aux changements climatiques, Gestion durable des eaux et des eaux usées, Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution – sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations vertes. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories admissibles entraîneront des impacts environnementaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.



ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS Le Comité interministériel des obligations vertes du gouvernement du Canada sera responsable de l'identification et de l'évaluation des projets admissibles à être financés en vertu du Cadre. Le Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants associés aux projets admissibles. Sustainalytics considère que ce processus est aligné sur les pratiques du marché.



GESTION DU PRODUIT Le ministère des Finances supervisera l'affectation et le suivi continu des produits en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel. Le Canada a l'intention d'affecter la totalité du produit des obligations dans les deux exercices suivant l'exercice de chaque émission. En attendant l'affectation complète, le produit sera géré conformément à la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds. Cela est conforme aux pratiques du marché.



RAPPORTS Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation et de l'impact des produits sur son site Web jusqu'à l'affectation complète. Les rapports d'affectation peuvent inclure une ventilation des fonds selon la catégorie de projet et le type de dépense, ainsi que le montant des produits non affectés. En outre, le Canada s'est engagé à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et les rapports d'impact sont alignés sur les pratiques du marché.

Date d'évaluation 2 novembre 2023

Situation géographique de l'émetteur Ottawa, Canada

Sections des rapports

Introduction	2
Avis de Sustainalytics	3
Annexes	21

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter l'équipe du projet Sustainable Corporate Solutions :

Hrithik Sharma (Toronto)

Responsable de projets
hrithik.sharma@sustainalytics.com
(+1) 647 951 3309

Sameen Ahmed (Toronto)

Soutien aux projets

Aakanksha Jain (Toronto)

Soutien aux projets

Lindsay Brent (Toronto)

Relations clients
susfinance.americas@sustainalytics.com
(+1) 646 518 9623

¹ Ce document met à jour l'avis indépendant initialement fourni par Sustainalytics en février 2022.

Introduction

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde en termes de superficie,² s'étendant sur plus de 9,98 millions de km.² En 2022, le pays comptait 38,1 millions d'habitants et affichait un PIB de 2,14 billions de dollars.³

Le gouvernement du Canada (le « Gouvernement » ou l'« Émetteur ») a élaboré le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada daté d' novembre 2023 (le « Cadre ») en vertu duquel il a l'intention d'émettre des obligations vertes et d'en utiliser le produit pour financer et/ou refinancer, en tout ou en partie, des dépenses gouvernementales existantes et/ou futures y compris les paiements de transfert (tels que les subventions et les contributions), les prêts, les subventions, les mesures fiscales (telles que des crédits d'impôt et des dépenses fiscales) ainsi que des dépenses de recherche et développement, les dépenses en capital et de fonctionnement pour les besoins du gouvernement fédéral et/ou étendues aux ministères, aux organismes et à certaines sociétés d'État.⁴ Les projets admissibles doivent faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et contribuer aux objectifs liés au climat, à la protection de la biodiversité et à l'environnement fixés par le gouvernement.

Le Cadre définit les critères d'admissibilité dans neuf domaines :

1. Transport écologique
2. Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire
3. Efficacité énergétique
4. Biodiversité terrestre et aquatique
5. Énergie propre
6. Adaptation aux changements climatiques
7. Gestion durable des eaux et des eaux usées
8. Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire
9. Prévention et contrôle de la pollution

L'Émetteur a mandaté Sustainalytics pour examiner le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada et fournir un avis indépendant sur les références environnementales du Cadre et son alignement sur les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 (GBP).⁵ Le Cadre sera publié dans un document distinct.⁶

Portée des travaux et limites de l'avis indépendant de Sustainalytics

L'avis indépendant de Sustainalytics reflète son opinion indépendante⁷ au regard de l'alignement du Cadre révisé sur les normes actuelles du marché et de la mesure dans laquelle les catégories admissibles sont crédibles et ont un impact.

Dans le cadre de l'Avis indépendant, Sustainalytics a évalué les éléments suivants :

- L'alignement du cadre sur les principes des obligations vertes 2021, tels qu'administrés par l'Association internationale des marchés des capitaux (ICMA);
- La crédibilité et les effets positifs prévus de l'emploi des produits; et
- L'alignement de la stratégie de durabilité de l'Émetteur et de la gestion du risque de performance et de durabilité par rapport à l'emploi des produits.

Pour l'évaluation de l'emploi des produits, Sustainalytics s'est appuyée sur sa taxonomie interne, version 1.14, qui est informée par les pratiques du marché et l'expertise de Sustainalytics en tant que prestataire de services de recherche ESG.

Dans le cadre de cette mission, Sustainalytics s'est entretenue avec divers membres du gouvernement du Canada pour comprendre l'impact sur la durabilité de ses processus et l'emploi prévu des produits, ainsi que la gestion des produits et les aspects de rédaction de rapports concernant le Cadre. Les

² Britannica, « List of the world's countries, dependencies, and territories by total area », disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/topic/list-of-the-total-areas-of-the-worlds-countries-dependencies-and-territories-2130540>

³ La Banque mondiale, « Canada », disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/country/canada>

⁴ Sustainalytics a examiné uniquement les instruments financiers spécifiés dans le Cadre.

⁵ Les Principes relatifs aux obligations vertes sont administrés par l'International Capital Market Association et sont disponibles à l'adresse <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>.

⁶ Le Cadre des obligations vertes du gouvernement du Canada est disponible à l'adresse suivante : canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/titres/programme-dette/programme-obligations-vertes-canada.html

⁷ Lorsque l'on exploite plusieurs secteurs d'activité qui servent plusieurs types de clients, la recherche objective est une pierre angulaire de Sustainalytics et garantir l'indépendance des analystes est primordial pour produire une recherche objective et exploitable. Sustainalytics a donc mis en place un cadre solide de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Dernier point mais non le moindre, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des caractéristiques de Sustainalytics est son intégrité, une autre en est la transparence.

représentants de l'Émetteur ont confirmé (1) qu'ils comprennent qu'il relève de la seule responsabilité de l'Émetteur de s'assurer que les informations fournies sont complètes, exactes et à jour; (2) qu'ils ont fourni à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et (3) que toute information importante qui a été fournie a été dûment communiquée en temps opportun. Sustainalytics a également examiné des documents publics pertinents et des informations non publiques.

Ce document contient l'avis de Sustainalytics sur le Cadre et doit être lu conjointement avec ce Cadre.

Toute mise à jour du présent Avis indépendant sera effectuée conformément aux conditions d'engagement convenues entre Sustainalytics et le gouvernement du Canada.

L'Avis indépendant de Sustainalytics, tout en reflétant l'alignement du Cadre sur les normes du marché, ne constitue pas une garantie d'alignement et ne garantit pas non plus l'alignement sur les versions futures des normes du marché concernées. En outre, l'Avis indépendant de Sustainalytics traite de l'impact prévu des projets admissibles qui devraient être financés avec les produits des obligations, mais ne mesure pas leur impact réel. La mesure et la production de rapports sur l'impact obtenu grâce aux projets financés en vertu du Cadre relèvent de la responsabilité du propriétaire du Cadre. Vingt-quatre (24) mois après la date d'évaluation indiquée dans les présentes, le Canada est encouragé à mettre à jour le Cadre, si nécessaire, et à demander une mise à jour de l'Avis indépendant afin d'assurer l'alignement continu du cadre avec les normes et les attentes du marché.

En outre, l'Avis indépendant traite de l'affectation potentielle des produits mais ne garantit pas l'affectation effective des produits des obligations à des activités admissibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le cadre du présent Avis indépendant ne sera considérée comme une déclaration, une assertion, un mandat ou un argument, que ce soit en faveur de ou contre, la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes que l'Émetteur a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent Avis indépendant.

Avis de Sustainalytics

Section 1 : Avis de Sustainalytics sur le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est crédible, a un impact et qu'il s'aligne sur les quatre composantes principales des Principes relatifs aux obligations vertes. Sustainalytics souligne les éléments clés suivants du Cadre :

- Emploi des produits :
 - Les catégories admissibles – Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie propre, Adaptation aux changements climatiques, Gestion durable des eaux et des eaux usées, Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution – sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations vertes.⁸
 - Le gouvernement du Canada a défini une période de rétrospection de 24 mois pour les activités de refinancement et de 36 mois pour les mesures fiscales, telles que les crédits d'impôt et les dépenses fiscales. Sustainalytics considère que cela est conforme aux pratiques du marché.
 - Dans la catégorie Transport écologique, le gouvernement peut financer des dépenses pour soutenir la mobilité à faible émission de carbone, notamment les suivantes :
 - Financer le développement et le déploiement de véhicules à émissions nulles et de véhicules à faibles émissions dont l'intensité des émissions est inférieure à 50 gCO₂/km pour les véhicules de tourisme et à 50 gCO₂/pkm pour les véhicules de transport en commun; et
 - Financer des projets soutenant l'amélioration des infrastructures de transport, y compris les transports en commun, le rail, les bornes de recharge et le transport actif, qui favorisent le passage à des modes de transport à faibles émissions.
 - Des exemples de dépenses pourraient inclure des programmes pour financer des bornes de recharge et de ravitaillement en carburant pour les véhicules zéro émission ainsi que des programmes incitatifs pour les résidents du Canada et les entreprises canadiennes à acheter ou à louer des véhicules zéro émission. Le

⁸ Sustainalytics a examiné uniquement les activités et les exemples associés spécifiés dans le Cadre.

gouvernement confirme que seuls les véhicules respectant les seuils d'émissions spécifiés seront financés par le produit des obligations vertes dans le cadre des programmes d'incitation applicables aux véhicules.

- Sustainalytics note que le financement de projets à zéro émission, ainsi que de véhicules fonctionnant en dessous des seuils d'émission spécifiés ci-dessus, est considéré comme aligné sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, le Cadre envisage des projets qui soutiennent le reboisement et le boisement, la conservation ou la restauration des zones naturelles; l'agriculture et l'élevage intelligentes au regard du climat, et des projets visant à réduire les impacts environnementaux négatifs de la pêche, de l'aquaculture et de la sylviculture.
 - Les investissements liés à la restauration et à l'agriculture comprennent des activités telles que l'amélioration de la gestion de l'azote, ainsi que des pratiques de conservation des sols et d'amélioration de la santé telles que les cultures de couverture qui stockent le carbone dans les terres agricoles. Les projets financés peuvent soutenir la restauration des zones humides, des tourbières et des prairies grâce à des activités de gestion des terres, y compris des initiatives faisant partie du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature. Sustainalytics note que l'affectation des produits à la production animale à l'échelle industrielle n'est pas conforme à ce que Sustainalytics considère comme étant approprié pour la finance verte.
 - Les projets forestiers comprendront le financement d'activités de boisement et de reboisement, et pourraient inclure celles du programme « 2 milliards d'arbres » qui vise à soutenir de nouveaux projets de plantation d'arbres à travers le Canada. Sustainalytics reconnaît que le programme ne nécessite pas de certification par des systèmes tiers et remarque qu'il existe des directives d'admissibilité pour maintenir la diversité écologique des écosystèmes existants. De plus, le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics que, pour de tels projets, les espèces d'arbres seront bien adaptées aux conditions locales du site. En outre, tous les projets doivent se conformer aux lois provinciales, territoriales et fédérales qui s'appliquent à la gestion de la plupart des terres forestières dans leurs juridictions respectives. Au vu de ces mesures, Sustainalytics considère que le financement de ces projets est conforme aux attentes du marché.
 - Concernant l'aquaculture et la pêche, l'Émetteur a communiqué que les projets financés se concentreront sur la conservation plutôt que sur l'exploitation des ressources. Cela peut inclure des dépenses de recherche et de développement pour le renforcement des capacités sur les techniques et la gestion de l'aquaculture; le financement de technologies pour réduire au minimum l'impact environnemental des récoltes ainsi que l'élaboration de réglementations visant à améliorer les pratiques de gestion. Sustainalytics reconnaît que divers programmes, plans et initiatives du gouvernement du Canada disposent de méthodes solides pour mesurer et évaluer le succès.
- Dans la catégorie Efficacité énergétique, le gouvernement envisage d'investir dans une gamme de projets, de composants et de technologies visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et le changement de combustible.
 - Les exemples de technologies peuvent inclure l'installation de pompes à chaleur électriques au sol ou à air, l'isolation des bâtiments, l'étanchéité à l'air ainsi que la mesure de la chaleur et les commandes thermostatiques telles que les thermostats intelligents. Sustainalytics note que les pompes à chaleur utilisant des réfrigérants à PRG élevé peuvent être financées au titre du Cadre. L'Émetteur a fait part à Sustainalytics de ses attentes concernant l'adoption de pompes à chaleur équipées de réfrigérants à faible PRG à mesure que les réglementations deviennent plus strictes et que la disponibilité des réfrigérants à faible PRG augmente.⁹ Sustainalytics reconnaît l'intention du gouvernement du Canada de passer à des réfrigérants à faible PRG, tout en notant qu'il considère la promotion d'un contrôle, d'une détection et d'une surveillance robustes des fuites de réfrigérants, en conjonction avec la récupération, la valorisation, le recyclage ou la

⁹ Gouvernement du Canada, « Modifications réglementaires sur les hydrofluorocarbures : foire aux questions », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reglement-ozone-replacement-questions.html>

destruction des réfrigérants en fin de vie, comme la meilleure solution pratique pour la gestion des réfrigérants.

- Dans le cadre de cette catégorie, le gouvernement du Canada peut également financer la rénovation de bâtiments et de nouveaux bâtiments. Sustainalytics note que la pratique du marché pour les projets de rénovation consiste à atteindre une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 30 % par rapport au niveau de référence préalable à l'amélioration. Pour les nouveaux bâtiments, le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics qu'il financerait les bâtiments conçus pour être à zéro émission de carbone ou, dans les communautés nordiques ou éloignées, les bâtiments construits selon la norme applicable la plus élevée. Sustainalytics considère l'absence d'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les projets de rénovation et l'exemption offerte pour les nouveaux bâtiments dans les communautés nordiques ou éloignées comme un écart par rapport aux pratiques du marché en matière de finance verte. Sustainalytics reconnaît en outre les contraintes logistiques liées à la construction dans ces communautés, ainsi que les avantages sociaux et environnementaux liés à l'amélioration de la disponibilité et de l'état des bâtiments communautaires qui feront l'objet de cette exemption dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs.

- Pour la catégorie Biodiversité terrestre et aquatique, le Cadre envisage des investissements pour soutenir la protection et la restauration des écosystèmes terrestres et marins.

- Les dépenses peuvent inclure le Fonds de la nature du Canada, qui soutient la protection de la biodiversité du Canada grâce à la création de zones protégées et conservées pour les espèces en péril. Sustainalytics reconnaît l'importance de ces écosystèmes et de leur biodiversité, et considère que ces dépenses sont conformes aux attentes du marché.

- Les dépenses en matière d'énergie propre au titre du Cadre peuvent inclure le financement et le refinancement du développement, du déploiement et de la distribution de projets d'énergie propre, notamment solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, hydrogène, marine, carburants propres, sources de bioénergie et nucléaire.

- Les projets hydroélectriques envisagés en vertu du cadre doivent respecter des seuils précis, notamment :

- Les projets auront une densité de puissance supérieure à 5 W/m² ou des émissions sur l'ensemble du cycle de vie inférieures à 100 gCO₂e/kWh s'ils sont opérationnels avant 2020. Les projets qui deviendront opérationnels après 2020 auront une densité de puissance supérieure à 10 W/m² ou des émissions sur l'ensemble du cycle de vie inférieures à 50 gCO₂e/kWh.

- En outre, le Cadre précise que tous les projets hydroélectriques devront entreprendre des évaluations des risques environnementaux et sociaux sans qu'aucune controverse ne soit identifiée.

- Pour les rénovations qui augmentent la capacité des projets, le gouvernement du Canada exigera qu'elles respectent les seuils d'émissions susmentionnés et que de nouvelles évaluations des risques sociaux et environnementaux soient effectuées avant de pouvoir bénéficier des produits des obligations vertes.

- Sur la base des seuils spécifiés ainsi que des évaluations d'impact environnemental et social à entreprendre, Sustainalytics considère que les investissements dans l'hydroélectricité au titre du Cadre sont alignés sur les attentes du marché.

- Les projets géothermiques seront limités à ceux dont les émissions directes sont inférieures à 100g CO₂e/kWh, ce qui est conforme aux pratiques du marché.

- Pour l'hydrogène, le Cadre spécifie une intensité carbonique seuil de 36,4 g CO₂e/MJ, soit environ 60 % de moins que l'intensité carbonique de l'hydrogène produit à partir de gaz naturel.¹⁰ Sustainalytics reconnaît l'établissement d'un seuil¹¹ tout en notant que ce seuil laisse ouverte la possibilité de produire de l'hydrogène à partir de combustibles fossiles en recourant au piégeage et au

¹⁰ Certiphy, « Qu'est-ce que Certiphy? », disponible à l'adresse : https://www.certiphy.eu/wp-content/uploads/2021/10/CertifHy_folder_leaflets.pdf.

¹¹ Ressources naturelles Canada, « STRATÉGIE CANADIENNE POUR L'HYDROGÈNE : Saisir les possibilités pour l'hydrogène », (2020) disponible à l'adresse : https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/environment/hydrogen/NRCan_Hydrogen-Strategy-Canada-na-en-v3.pdf

stockage du carbone, ce que l'on appelle communément l'« hydrogène bleu ». Le gouvernement du Canada a informé Sustainalytics que le dioxyde de carbone capturé sera stocké de manière permanente. Sustainalytics reconnaît que l'hydrogène bleu peut jouer un rôle dans l'augmentation de la production d'hydrogène, tout en notant que la décarbonation profonde de la production d'hydrogène nécessitera un abandon de la dépendance aux combustibles fossiles. Sustainalytics encourage donc le gouvernement du Canada à contribuer à faciliter cet abandon et à favoriser les projets impliquant la production d'« hydrogène vert», c'est-à-dire une production qui repose uniquement sur des sources d'énergie renouvelables.

- Dans le cadre des énergies renouvelables marines, le gouvernement peut financer et refinancer des projets de production alimentés par l'énergie éolienne, marémotrice et houlomotrice en mer. Sustainalytics considère les activités qui augmentent la capacité des énergies renouvelables comme conformes aux attentes du marché.
- Les investissements dans les carburants propres concernent la Recherche et développement et la fabrication de biocarburants avancés provenant de divers types de biomasse non alimentaire. Le gouvernement du Canada entend soutenir des projets visant à développer l'éthanol cellulosique, les carburants de synthèse, le diesel renouvelable et les carburants d'aviation durables ainsi que les carburants gazeux tels que l'hydrogène bleu ou vert et l'ammoniac vert.
 - Les matières premières admissibles peuvent inclure des résidus forestiers et agricoles, des déchets solides municipaux non recyclables et des huiles usagées à base de combustibles non fossiles. L'Émetteur a indiqué qu'il ne financerait pas de projets utilisant des déchets provenant d'exploitations d'huile de palme non certifiées RSPO. Sustainalytics considère comme positive l'élaboration de biocarburants de deuxième génération qui reposent sur des déchets et ne concurrencent pas la production ou la consommation alimentaires.
 - Sustainalytics encourage l'Émetteur à soutenir des projets qui donnent la priorité aux résidus forestiers et agricoles par rapport aux résidus d'élevage en raison de l'empreinte carbone, terrestre et hydrique généralement associée aux activités d'élevage.
 - Sustainalytics remarque que le gouvernement a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'affecter des produits à des projets qui soutiennent la conversion du plastique en carburant.
- Les projets de bioénergie envisagés au titre du Cadre s'appuieront sur des sources de déchets forestiers et agricoles comme matières premières, à l'exclusion des déchets de suif, avec convention de faire son possible. Sustainalytics considère l'utilisation des déchets pour la production d'énergie comme conforme aux pratiques du marché et considère positivement les activités qui détournent les déchets des décharges.
- Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics son intention de financer : i) le déploiement de nouvelles installations de production de chaleur ou d'électricité nucléaires; ii) la remise à neuf, la modernisation, l'exploitation ou la maintenance des installations de production d'énergie nucléaire existantes, y compris les dépenses associées à l'approvisionnement en combustible nucléaire, à la production et au recyclage de l'eau lourde, ainsi que les dépenses de R et D pour le retraitement du combustible nucléaire; et iii) la R et D de technologies avancées pour la production d'énergie nucléaire et la gestion ou le stockage des déchets radioactifs.
 - Sustainalytics reconnaît les avantages de l'énergie nucléaire en tant que source d'électricité à faible émission de carbone et son rôle potentiel dans la décarbonation de la production d'électricité. Sustainalytics reconnaît également qu'il existe des risques importants associés à l'énergie nucléaire, notamment la gestion et l'élimination à long terme des déchets radioactifs. La gestion de ces risques nécessite : i) une gouvernance efficace de la production d'énergie nucléaire, y compris un organe directeur formel et des réglementations traitant, entre autres domaines, de la sélection des sites, de la sûreté opérationnelle, de la gestion des déchets radioactifs et du déclassement, ainsi que d'une

surveillance et d'une application efficaces de ces réglementations; et ii) des preuves de la recherche d'options viables pour le stockage sûr et à long terme des déchets hautement radioactifs. Toutes les dépenses liées à l'énergie nucléaire financées dans le cadre du cadre seront effectuées au Canada qui, de l'avis de Sustainalytics, dispose d'une gouvernance et d'une réglementation adéquates pour faire face à ces risques. (Pour une discussion plus approfondie sur les risques pertinents et leur gestion, voir la section 2). En ce qui concerne les dépenses de R et D liées à l'énergie nucléaire, Sustainalytics note que l'atteinte des résultats escomptés de certains projets de R et D, tels que les projets de fusion nucléaire, reste incertaine. Sustainalytics reconnaît néanmoins leur potentiel pour favoriser le développement de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie à faible émission de carbone et pour atténuer certains des risques qui y sont associés.

- Le gouvernement du Canada a l'intention de financer des projets de modernisation du réseau, y compris des investissements dans des actifs de soutien dédiés aux énergies propres, tels que des infrastructures de transport et de distribution, des solutions de gestion de la demande, des micro-réseaux et des centrales électriques virtuelles.¹² Sustainalytics considère comme positifs les investissements conçus pour améliorer l'efficacité du réseau et encourage le gouvernement du Canada à sélectionner des projets dont on prévoit clairement qu'ils apporteront des avantages tangibles.

- Le gouvernement du Canada peut également financer le Programme facilitant les petits réacteurs modulaires, qui comprend des initiatives de R et D liées au développement et au déploiement de PRM au Canada. Le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics qu'il affecterait les produits uniquement aux projets de R et D du programme qui correspondent aux critères définis ci-dessus pour l'énergie nucléaire.

- Pour les investissements relevant de la catégorie Adaptation aux changements climatiques, le gouvernement du Canada peut financer des mesures de résilience climatique et de surveillance du climat, par exemple par l'intermédiaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

- Le Cadre cite des risques climatiques spécifiques, notamment les inondations, les incendies de forêt et la sécheresse. Les projets d'atténuation des risques climatiques financés par le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes doivent être accompagnés d'évaluations des risques et de la vulnérabilité, ainsi que de plans ou de stratégies d'adaptation. En outre, le gouvernement du Canada a publié des exigences pour de tels projets d'infrastructure construits dans le cadre de certains programmes nationaux – Optique des changements climatiques – qui comprennent une évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation associées.

- Les dépenses consacrées à l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation du climat sont considérées comme alignées sur les pratiques du marché.

- Dans la catégorie Gestion durable des eaux et des eaux usées, le gouvernement du Canada peut financer des initiatives soutenant le traitement et la gestion des eaux ou des eaux usées. Sustainalytics considère généralement que ces activités sont alignées sur les attentes du marché, notant la grande variété d'activités qui peuvent être entreprises en vertu de ce critère.

- Les dépenses peuvent comprendre des investissements dans l'infrastructure d'usines de traitement, de réseaux d'égouts et de projets de gestion des eaux pluviales dans le cadre, par exemple, du programme d'infrastructure Investir dans le Canada.¹³

- Sustainalytics remarque que les critères d'exclusion généraux du Cadre s'appliquent à cette catégorie et que les activités n'incluront pas le traitement de l'eau provenant de l'extraction et du traitement des combustibles fossiles. Ceci est conforme aux pratiques du marché.

¹²Lorsqu'on parle de centrales électriques virtuelles, on se réfère aux mises à niveau matérielles et logicielles et/ou aux modernisations de l'infrastructure pour la surveillance et l'automatisation du réseau. Ressources naturelles Canada, « Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) », disponible à l'adresse :

https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/pdf/NRCan%20ENG%20Final%20-%20SREPs%20Applicant%20Guide_accessible_E_final.pdf

¹³ Pour plus d'informations sur le programme d'infrastructure Investir au Canada, voir : <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/icp-pic-INFC-fra.html>

- Dans la catégorie Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, le Cadre prend en compte les dépenses liées à la prolongation de la durée de vie des produits et à la garantie d'un recyclage et d'une réutilisation adéquats en fin de vie.
 - Dans cette catégorie, les produits peuvent être dirigés, par exemple, vers divers programmes forestiers qui se concentrent sur la R et D pour faciliter la réutilisation des produits à base de bois ainsi que pour soutenir le développement de produits biochimiques et de biomatériaux. Le recyclage de nombreux matériaux et produits, y compris les produits forestiers comme les pâtes et les papiers, est considéré comme conforme aux attentes du marché.
 - Le Cadre définit la « conservation de la valeur » comme incluant la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le remanufacturage et la reconversion. La réutilisation adaptive des matériaux et des composants peut résulter en des durées de vie prolongées et donc offrir des avantages environnementaux en évitant la nécessité de fabriquer de nouveaux articles. Prenant note du fait que le Cadre prévoit l'exclusion générale des activités qui soutiennent la production de combustibles fossiles, Sustainalytics considère que ces projets sont alignés sur les attentes du marché.
- Dans la catégorie Prévention et contrôle de la pollution, le gouvernement du Canada peut financer des activités liées à l'atténuation de la pollution, à l'atténuation des GES et à la gestion des déchets.
 - L'Émetteur a fait savoir à Sustainalytics qu'il exclurait le financement de projets soutenant les opérations liées aux combustibles fossiles ou les actifs ou technologies alimentés par des combustibles fossiles dans cette catégorie. Sustainalytics considère que les efforts visant à réduire les polluants non GES sont alignés sur les pratiques du marché.
 - Sustainalytics considère le financement de l'achat, de l'installation, de la maintenance et des dépenses de R et D liées aux technologies de capture et de stockage du carbone (CSC) spécifiquement pour les entreprises impliquées dans les activités difficiles à réduire (hors production de combustibles fossiles) comme des dépenses de transition. Tout en reconnaissant les avantages potentiels du CSC, Sustainalytics note que le cadre n'inclut pas de critères traitant de l'utilisation finale du carbone capturé, du taux de captage du carbone et des performances attendues des activités auxquelles le CSC sera appliqué, ce qui crée un risque de désalignement avec les trajectoires de décarbonation pertinente, ainsi que le risque d'immobilisation d'actifs à forte intensité de carbone.¹⁴ Sustainalytics note en outre que l'assurance de la transition crédible de ces activités incombe aux entités exerçant l'activité et encourage donc l'Émetteur à mettre en place des processus clairs pour collaborer avec les bénéficiaires d'un tel soutien afin de s'assurer qu'ils mettent en place une stratégie et une voie de transition qui favorise le stockage permanent ou la séquestration à long terme du carbone capturé.
 - Les activités de gestion des déchets financées peuvent inclure la prévention, la réduction et le recyclage. Sustainalytics considère que le financement des programmes de prévention et de recyclage des déchets est aligné sur les attentes du marché. Le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics qu'il pourrait financer la mise en décharge, ce qui ne sera envisagé que dans les communautés nordiques et éloignées afin d'améliorer les pratiques de gestion des déchets dans ces communautés. Malgré les améliorations potentielles dans la gestion des déchets, Sustainalytics considère l'affectation des produits des obligations vertes à la collecte conventionnelle des déchets et aux décharges techniques dans les communautés nordiques et éloignées comme un écart par rapport aux attentes du marché.
 - Le gouvernement précise les critères d'exclusion au niveau du Cadre qui comprennent les domaines suivants : transport, exploration et production de combustibles fossiles; fabrication d'armes; jeux d'argent; fabrication et production de tabac et de boissons alcoolisées. Sustainalytics est d'avis que ces exclusions renforcent le Cadre.
 - Évaluation et sélection des projets :
 - Le gouvernement du Canada a mis sur pied un Comité interministériel sur les obligations vertes (le « CIOV » ou le « Comité ») qui sera chargé d'identifier et d'évaluer les projets admissibles (« Dépenses vertes admissibles ») à financer en vertu du Cadre. Le CIOV est

¹⁴ Transition Pathway Initiative, « outil TPI », sur : <https://www.transitionpathwayinitiative.org/sectors>

composé de représentants de divers ministères et est coprésidé par le ministère des Finances et par Environnement et Changement climatique Canada. Le Comité a l'intention de revoir annuellement les affectations faites à toutes les obligations vertes afin de déterminer les changements nécessaires. Le ministère des Finances sera responsable de prendre la décision finale en matière d'affectation.

- Le gouvernement du Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants potentiellement associés aux projets admissibles. Les propositions de politiques, de plans et de programmes qui sont soumises à un ministre ou à un cabinet ministériel sont assujetties aux exigences d'évaluation environnementale stratégique conformément à la Directive du Cabinet du Canada sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, afin d'identifier les effets environnementaux probables et d'élaborer des stratégies d'atténuation pour réduire ou éliminer les effets indésirables. Ces politiques et programmes sont également informés par une analyse du genre et de la diversité (y compris par le biais de l'analyse comparative entre les sexes plus) pour s'assurer que les décisions sont prises en tenant compte de la façon dont divers groupes de Canadiens seraient touchés, et que les initiatives contribuent à la croissance durable et inclusive à long terme du Canada. Les facteurs d'identité pris en compte pourraient inclure le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'éducation, la langue, la géographie, la culture et le revenu, entre autres facteurs. Reportez-vous à la section 2 pour plus de détails sur les processus de gestion des risques environnementaux et sociaux adoptés par le gouvernement du Canada.
- Sur la base de la présence d'un comité spécialisé doté d'une expertise transversale et de l'existence de systèmes de gestion des risques environnementaux et sociaux, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
- Gestion du produit :
 - Le ministère des Finances supervisera l'attribution et le suivi annuel des produits nets en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel.
 - Les produits seront déposés dans le compte de produits du gouvernement du Canada à des fins générales, le Trésor public, et seront donc ajoutés à des fonds provenant d'autres sources. Le gouvernement du Canada a informé Sustainalytics que la réquisition et la dépense des produits du Trésor sont assujetties à l'approbation du Parlement du Canada.
 - Le Canada a l'intention d'affecter au moins 50 % des produits nets des obligations vertes à des dépenses liées à l'exercice fiscal de l'émission ou aux exercices futurs, sous réserve de la disponibilité des dépenses, de la taille d'émission cible et d'autres considérations. Le gouvernement du Canada a fait savoir à Sustainalytics qu'il avait l'intention d'affecter entièrement les produits des obligations dans les deux exercices suivant l'exercice de chaque émission. En attendant l'affectation complète, les produits nets seront gérés conformément à la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds.
 - Sur la base du processus établi de surveillance et de communication concernant l'emploi temporaire des produits, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
- Production de rapports :
 - Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des produits au moyen d'un rapport sur les Obligations vertes sur son site Web jusqu'à l'affectation complète. Les rapports d'affectation incluront la ventilation des produits selon la catégorie de projet et le type de dépense, ainsi que le montant des produits non affectés. En outre, l'Émetteur a l'intention d'engager un tiers pour fournir une vérification sur l'affectation des produits.
 - Par ailleurs, l'Émetteur s'engage à rendre compte des mesures d'impact pertinentes par catégorie. Voici quelques exemples de mesures : le nombre de véhicules propres déployés, les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) évitées ou réduites (en tCO₂e), les économies d'énergie annuelles (en MWh ou GWh), l'énergie propre générée (en MWh ou kWh), le nombre de zones de conservation développées et le volume annuel d'eau géré ou économisé.
 - Au regard de l'engagement envers la communication de rapports d'impact et d'affectation, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.

Alignement avec les Principes 2021 relatifs aux obligations vertes

Sustainalytics a déterminé que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada s'aligne sur les quatre composantes principales des Principes relatifs aux obligations vertes.

Pour des informations détaillées, veuillez-vous reporter à l'Annexe 1 : Formulaire d'examen externe des obligations vertes/du Programme des obligations vertes.

Section 2 : Stratégie de durabilité du gouvernement du Canada

Contribution du Cadre à la stratégie de durabilité du Canada

Le 9 décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques¹⁵ (« CPC »), premier plan national sur les changements climatiques du pays, élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones. Le CPC décrit la manière dont le Canada atteindra son objectif de l'Accord de Paris et repose sur quatre piliers principaux : i) la tarification de la pollution par le carbone; ii) des mesures complémentaires pour réduire davantage les émissions; iii) des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique et de renforcement de la résilience; et iv) des actions pour accélérer l'innovation, soutenir les technologies propres et créer des emplois.¹⁶

De 2017 à 2019, le Canada a mené une évaluation nationale des impacts du changement climatique et produit le *Rapport sur le climat changeant du Canada*¹⁷, premier rapport d'une série à paraître dans le cadre de *Le Canada dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir* (2019-2021). En outre, le Rapport annuel de synthèse¹⁸ sur l'état de la mise en œuvre du CPC est publié en ligne chaque année pour résumer les progrès réalisés par tous les niveaux de gouvernement. Le troisième rapport de synthèse annuel a souligné l'engagement continu en 2019 d'élaborer de nouvelles initiatives de résilience aux changements climatiques.

En décembre 2020, le Canada a publié *Un environnement sain et une économie saine*¹⁹ – le plan climatique renforcé du pays, qui s'appuie sur le CPC. Celui-ci comprend environ 60 politiques et programmes fédéraux renforcés et nouveaux centrés sur les cinq piliers suivants : i) rendre les endroits où les Canadiens vivent et se rassemblent plus abordables en réduisant le gaspillage d'énergie; ii) mettre à la disposition de chaque communauté des moyens de transport et de l'énergie renouvelable et abordable; iii) continuer à s'assurer que la pollution n'est pas gratuite et que les ménages récupèrent plus d'argent; iv) renforcer l'avantage industriel propre du Canada, notamment en soutenant le développement/l'adoption de technologies propres et la décarbonisation de l'industrie lourde; et v) embrasser le pouvoir de la nature pour soutenir des familles plus saines et des communautés plus résilientes.

En juin 2021, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*²⁰ a reçu la sanction royale, officialisant l'objectif du Canada d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, y compris l'établissement d'un processus pour établir des objectifs provisoires de réduction des émissions à des intervalles de cinq ans. De même, en 2022, le gouvernement du Canada a publié son *Plan de réduction des émissions 2030 : Les prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, qui décrit l'objectif du Canada d'atteindre une réduction des émissions de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport à 2005.²¹ De plus, selon les perspectives énergétiques à long terme de la Régie de l'énergie du Canada pour les scénarios de carboneutralité mondiale et canadienne, les PRM pourraient représenter 12 % de la production totale d'électricité du Canada d'ici 2050.²² Dans le cadre du plan climatique renforcé et compte tenu des effets croissants du changement climatique dans l'ensemble du pays, le gouvernement du Canada a élaboré, en juin 2023, la première Stratégie nationale d'adaptation qui repose sur quatre principes directeurs : i) respecter les juridictions et faire respecter les droits des peuples autochtones; ii) la justice climatique et environnementale; iii) prendre des mesures proactives pour réduire l'impact climatique; et iv) accroître les avantages positifs pour les personnes, les entreprises et l'environnement tout en identifiant et en évitant

¹⁵ Gouvernement du Canada, « The Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change » (2016), disponible à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-eng.pdf

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Gouvernement du Canada, « Rapport sur le climat changeant au Canada », (2019), disponible à l'adresse : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/>

¹⁸ Gouvernement du Canada, « Annual synthesis report on the status of implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change » (Rapport annuel de synthèse sur le statut de la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques), disponible à l'adresse : <https://publications.gc.ca/site/eng/9.847802/publication.html>

¹⁹ Gouvernement du Canada, « A Healthy Environment and a Healthy Economy », (Un environnement sain et une économie saine, 2020), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/climate-plan-overview/healthy-environment-healthy-economy.html>

²⁰ Gouvernement du Canada, « Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050/loi-canadienne-responsabilite-matiere-carboneutralite.html>

²¹ Gouvernement du Canada, « Plan de réduction des émissions 2030 – Les prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/03/plan-de-reduction-des-emissions-pour-2030-prochaines-etapes-du-canada-pour-un-air-pur-et-une-economie-forte.html>

²² Gouvernement du Canada, « L'avenir énergétique du Canada 2023 », disponible à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/canada-energy-future/2023/canada-energy-futures-2023.pdf>

les impacts négatifs.²³ De façon plus générale, le gouvernement du Canada reconnaît que les peuples autochtones sont des partenaires clés et des gardiens des ressources naturelles, et a démontré son engagement envers une « relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat ».²⁴

Outre les progrès accomplis dans le suivi et la réduction des émissions de GES au fil du temps, le Canada a déployé des efforts pour protéger et conserver la nature. Le gouvernement du Canada a fait des investissements importants dans les solutions climatiques naturelles, notamment en s'engageant à planter 2 milliards d'arbres d'ici 2031 et en s'engageant à protéger 25 % des terres et des océans du Canada d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030. Pour accroître la sensibilisation et la capacité des solutions fondées sur la nature, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé ensemble dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement et ont publié en 2018, entre autres initiatives, *Best Practices and Resources on Climate Resilient Natural Infrastructure (Meilleures pratiques et ressources en matière d'infrastructures naturelles résilientes aux changements climatiques)*.²⁵ En outre, les initiatives du Canada pour protéger l'environnement contre la pollution et les déchets comprennent le *Plan de gestion des produits chimiques*,²⁶ l'*Initiative du Leadership fédéral à l'égard de zéro déchet de plastique au Canada*²⁷ et l'adoption de la *Charte sur les plastiques dans les océans*²⁸ dans le cadre du *Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes* sous l'égide du G7. En septembre 2021, le Canada a accueilli le Forum mondial de l'économie circulaire²⁹ et a annoncé son engagement à continuer de soutenir l'intégration de solutions d'économie circulaire. De plus, en décembre 2022, le Canada a accueilli la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15) et a adopté le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité, qui décrit des mesures pour lutter contre la perte de biodiversité, la restauration des écosystèmes et la protection des droits autochtones.³⁰

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est aligné sur la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, un environnement sain et une économie saine* et sur les efforts d'adaptation aux changements climatiques et de protection de l'environnement. Le Cadre a le potentiel d'aider le pays à financer des projets qui font avancer et soutiennent les objectifs politiques susmentionnés et contribuent à atténuer et à s'adapter aux changements climatiques. Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics considère que le gouvernement du Canada est bien placé pour émettre des obligations vertes.

Approche de gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets

Sustainalytics prend acte du fait que le produit net des obligations émises en vertu du Cadre sera dirigé vers des projets admissibles qui devraient avoir un impact environnemental positif. Cependant, Sustainalytics est consciente que de tels projets admissibles pourraient également entraîner des résultats environnementaux et sociaux négatifs. Certains risques environnementaux et sociaux clés associés aux investissements verts admissibles comprennent : i) l'impact sur la biodiversité du développement d'infrastructures à grande échelle, telles que des installations d'énergie propre, ou avec la gestion des ressources naturelles; ii) les émissions, effluents et déchets générés lors de la construction; iii) la gestion et l'élimination à long terme des déchets radioactifs issus des projets nucléaires; iv) les droits des peuples autochtones et l'impact potentiel de l'utilisation des terres sur les communautés locales; v) santé et sécurité au travail; vi) administration des programmes de subventions; et vii) les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

²³ Gouvernement du Canada, « Stratégie nationale d'adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation.html>

²⁴ Gouvernement du Canada, « Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous peoples » (Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones), disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principles.html>

²⁵ ICF pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement, « Best Practices and Resources on Climate Resilient Natural Infrastructure », (Meilleures pratiques et ressources en matière d'infrastructures naturelles résilientes au changement climatique, 2018), disponible à l'adresse : https://ccme.ca/en/res/natural_infrastructure_report_en.pdf

²⁶ Gouvernement du Canada, « Chemicals Management Plan » (Plan de gestion des produits chimiques), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/chemical-substances/chemicals-management-plan.html>

²⁷ Gouvernement du Canada, « Federal Leadership Towards Zero Plastic Waste in Canada initiative » (Initiative du Leadership fédéral à l'égard de zéro déchet de plastique au Canada), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/sustainable-development/strategic-environmental-assessment/public-statements/federal-leadership-towards-zero-plastic-waste.html>

²⁸ Gouvernement du Canada, « Ocean Plastics Charter » (Charte sur les plastiques dans les océans), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/corporate/international-affairs/partnerships-organizations/ocean-plastics-charter.html>

²⁹ Gouvernement du Canada, « World Circular Economy Forum » (Forum mondial de l'économie circulaire), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/conservation/sustainability/circular-economy/world-forum-2021.html>

³⁰ Gouvernement du Canada, « Le Canada contribue à mener le monde à une entente sur l'exceptionnel Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité », (2022), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/12/le-canada-contribue-a-mener-le-monde-a-une-entente-sur-l-exceptionnel-cadre-mondial-de-kunming-montreal-pour-la-biodiversite.html>

Sustainalytics considère que le gouvernement du Canada est en mesure de gérer ou d'atténuer les risques potentiels grâce à la mise en œuvre des éléments suivants :

- L'Émetteur a informé Sustainalytics que tous les projets d'infrastructure financés au titre du Cadre doivent respecter les lois et réglementations applicables, telles que celles décrites dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les espèces en péril*. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) est la principale loi fédérale d'un cadre juridique qui vise à réaliser le développement durable du pays au moyen de mesures destinées à protéger et à restaurer l'environnement, à protéger les écosystèmes et à promouvoir des approches exécutoires de prévention de la pollution.³¹ Les efforts en vertu de la LCPE sont complétés par d'autres lois fédérales, comme la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui vise à protéger les espèces sauvages contre l'extinction et à conserver leur diversité biologique au moyen de mesures comprenant des processus d'évaluation des espèces et des sanctions en cas d'infraction.^{32,33} La LEP fait également partie d'une stratégie en trois volets du gouvernement du Canada qui comprend également des engagements en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril et du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.³⁴
- Pour atténuer les risques liés aux émissions, aux effluents et aux déchets générés dans la construction, les lois et règlements fédéraux et provinciaux fournissent un cadre juridique pour la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables. la LCPE³⁵ réglemente la gestion des déchets domestiques et le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses*³⁶ réglemente les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux d'une manière écologiquement rationnelle.³⁷ Le Canada participe également à des initiatives mondiales en tant que signataire de la Convention de Bâle, qui vise à promouvoir la manipulation sécuritaire des mouvements transfrontaliers de déchets.³⁸ Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a également élaboré le *Manuel de construction et de rénovation écologiquement responsables*, qui sert de guide technique visant à promouvoir une construction ou une rénovation durable et respectueuse de l'environnement et à réduire les déchets générés.³⁹
- En ce qui concerne la gestion des déchets nucléaires, les lois fédérales liées à la gestion des déchets radioactifs comprennent la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN),⁴⁰ *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*,⁴¹ *Loi sur l'énergie nucléaire*,⁴² et la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*.⁴³ La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tire son mandat de ces lois et administre la gestion des matières nucléaires, y compris l'inspection des installations de déchets radioactifs pour assurer la protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. La CCSN s'appuie également sur les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour connaître les meilleures pratiques de gestion des déchets radioactifs.⁴⁴ Le *REGDOC-2.3.1 de la CCSN, Réalisation des activités autorisées : Programmes de construction et de mise en service* établit les exigences et

³¹ Gouvernement du Canada « Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 », disponible à l'adresse :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/loi-canadienne-protection-environnement-1999.html>

³² Gouvernement du Canada, « Loi sur les espèces en péril : description », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/loi-description.html>

³³ Gouvernement du Canada, « À propos de la Loi sur les espèces en péril », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/application-lois-environnementales/lois-reglements/a-propos-loi-especes-en-peril.html>

³⁴ Gouvernement du Canada, « Espèces en péril : la loi, l'accord et les programmes de financement », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

³⁵ Gouvernement du Canada, « Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (SC 1999, ch. 33) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/acts/c-15.31/index.html>

³⁶ Gouvernement du Canada, « Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses (DORS/2005-149) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-149/index.html>

³⁷ Commission du Développement durable des Nations unies, « CANADA - Rapport national à la CDD-18/19 – Profil thématique en matière de gestion des déchets », disponible à l'adresse :

https://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ni/ni_pdffs/NationalReports/canada/Waste_Management_F.pdf

³⁸ Gouvernement du Canada, « Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/convention-bale-controle-mouvements-transfrontieres.html>

³⁹ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, « Guide pour une construction et une rénovation respectueuses de l'environnement », disponible à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/tpsgc-pwgsc/P4-53-2001-fra.pdf

⁴⁰ Gouvernement du Canada, « Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (L.C. 1997, ch. 9) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-28.3/index.html>

⁴¹ Gouvernement du Canada, « Loi sur les déchets de combustible nucléaire (L.C. 2002, ch. 23) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-27.7/page-1.html>

⁴² Gouvernement du Canada, « Loi sur l'énergie nucléaire (L.R.C. (1985), ch. A-16) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-16/>

⁴³ Gouvernement du Canada, « Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (L.C. 2015, ch. 4, art. 120) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-28.1/TexteComplet.html>

⁴⁴ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « Coopération internationale » à : <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/international-cooperation/index.cfm#code-of-conduct>

les lignes directrices pour la construction et la mise en service d'installations au Canada qui utilisent des réacteurs nucléaires et exigent que les mesures de sécurité soient conformes à l'accord de garanties Canada-AIEA.⁴⁵ Le REGDOC-2.3.2, *Gestion des accidents, version 2*⁴⁶ énonce les exigences de la CCSN pour l'élaboration, la mise en œuvre et la validation de la gestion intégrée des accidents dans les installations dotées de réacteurs et fournit des lignes directrices sur la manière de satisfaire à ces exigences. REGDOC-2.3.3 *Bilans périodiques de la sûreté*⁴⁷ porte sur les exigences et les lignes directrices concernant la conduite d'un bilan périodique de la sûreté d'une centrale nucléaire. Le Canada est également signataire de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, un traité international juridiquement contraignant qui vise à assurer une gestion sûre des déchets radioactifs.⁴⁸

- Quant à l'élimination à long terme des déchets nucléaires, la Société de gestion des déchets nucléaires du Canada⁴⁹ est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal révisable de mise en œuvre du Canada pour une gestion sûre et à long terme du combustible nucléaire irradié – *Mise en œuvre de la gestion adaptative progressive 2023-2027*.⁵⁰ Le plan est conçu pour être mis en œuvre par étapes sur plusieurs décennies et indique qu'un seul site privilégié pour le dépôt géologique en profondeur sera identifié d'ici 2024, la construction devant commencer en 2033 et l'exploitation devant commencer entre 2040 et 2045.⁵¹ En tant qu'organisme de réglementation nucléaire du Canada, la CCSN est chargée d'autoriser les dépôts géologiques destinés à assurer la gestion à long terme des déchets radioactifs. En août 2023, la CCSN n'avait encore reçu aucune demande pour la préparation du site et la construction d'un dépôt géologique en profondeur qui assurera la gestion à long terme des déchets radioactifs.⁵² Le REGDOC-2.11.2, *Déclassement*, qui fait partie de la série de documents d'application de la réglementation de la CCSN sur la gestion des déchets, énonce les exigences et les lignes directrices concernant la planification et la préparation ainsi que l'exécution et l'achèvement du déclassement des installations nucléaires de classe I et de classe II, entre autres opérations identifiées, qui sont tenues d'avoir des plans ou des stratégies de déclassement en raison d'une exigence réglementaire ou d'une condition de leur licence.⁵³
- Le Canada a officiellement reconnu sa relation unique entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, affirmée à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le 10 mai 2016, le Canada est devenu un partisan à part entière, sans réserve,⁵⁴ de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (« DNUDPA »), acte juridiquement non contraignant adopté par les Nations Unies en 2007. L'année suivante, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre la DNUDPA en examinant les lois et les politiques guidées par les *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*.⁵⁵ Alors que le Canada a pris une initiative législative en 2020, le projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, a reçu la sanction royale le 21 juin 2021. Au cours des décennies qui ont précédé ce nouveau projet de loi, le sujet des droits des peuples autochtones et du développement des ressources naturelles et de la pêche a surgi au Parlement et dans le système juridique.
- Le Canada a rejoint l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 en tant qu'État membre fondateur de l'Organisation.⁵⁶ Depuis lors, le pays a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales. Selon l'OIT, le Canada s'est avéré être un

⁴⁵ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « REGDOC-2.3.1, *Réalisation des activités autorisées : Programmes de construction et de mise en service* », disponible à l'adresse : <https://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-3-1/index.cfm#sec3-3-1>

⁴⁶ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « REGDOC-2.3.2, *Gestion des accidents, version 2* », disponible à l'adresse : <https://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-3-2v2/index.cfm>

⁴⁷ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « REGDOC-2.3.3, *Bilans périodiques de la sûreté* », disponible à l'adresse : <https://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-3-3/index.cfm>

⁴⁸ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « Surveillance du cadre canadien pour la gestion des déchets radioactifs », (2018), disponible à l'adresse : <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/fact-sheets/oversight-canada-framework-radioactive-waste-management.cfm>

⁴⁹ SGDN, « Qui nous sommes », disponible à l'adresse : <https://www.nwmo.ca/fr/Who-we-are>

⁵⁰ SGDN, « *Mise en œuvre de la gestion adaptative progressive 2023-27* », disponible à l'adresse : https://implementationplan.nwmo.ca/2023_27/storage/2023/03/Implementing-Adaptive-Phased-Management-2023-27-FR-2.pdf

⁵¹ Ibid.

⁵² Commission canadienne de sûreté nucléaire, « Déchets radioactifs de haute activité », disponible à l'adresse : <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/waste/high-level-waste/index.cfm#gestion-long-terme>

⁵³ Commission canadienne de sûreté nucléaire, « REGDOC-2.11.2, *Déclassement* », disponible à l'adresse : <https://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-11-2/index.cfm>

⁵⁴ Gouvernement du Canada, « Le Canada appuie maintenant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sans réserve », (2016), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord/nouvelles/2016/05/le-canada-appuie-maintenant-la-declaration-des-nations-unies-sur-les-droits-des-peuples-autochtones-sans-reserve.html>

⁵⁵ Gouvernement du Canada, « *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones* », disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principles-principles.html>

⁵⁶ OIT, « *Canada – ILO Cooperation* », disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/pardev/donors/canada/lang-en/index.htm>

partenaire clé dans la poursuite d'un travail décent pour tous.⁵⁷ En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail (« SST »), la partie II du Code canadien du travail et le Règlement canadien sur la SST pris en vertu de ce code sont les principaux outils législatifs fédéraux protégeant les travailleurs dans les « entreprises fédérales », y compris les employés de la fonction publique fédérale.⁵⁸ Les provinces et les territoires ont une loi qui s'applique à la plupart des lieux de travail dans chaque juridiction. En outre, chaque gouvernement provincial ou territorial est responsable de l'administration et de l'application de sa loi et de ses règlements sur la santé et la sécurité au travail.⁵⁹

- Afin de s'assurer que les paiements d'argent public, y compris les programmes de subventions énumérés dans le Cadre, sont administrés de façon responsable, le Parlement du Canada a créé le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce bureau a publié un Cadre de détermination des risques dans les programmes de subventions et de contributions, dans le but de fournir au personnel du gouvernement un outil pour identifier les risques en rapport aux subventions.⁶⁰ Le Bureau du vérificateur général a également des pouvoirs de vérification continus sur le gouvernement fédéral, notamment sur environ 100 ministères et organismes. Le bureau est en mesure de réaliser des audits de performance de divers programmes gouvernementaux pour mesurer l'efficacité de ces programmes.⁶¹
- Pour atténuer les risques potentiels de la chaîne d'approvisionnement, le gouvernement du Canada a établi des lois pour garantir un approvisionnement durable et améliorer la performance environnementale et sociale des fournisseurs au Canada. Pour protéger les droits du travail au Canada, le gouvernement du Canada a adopté le Code canadien du travail,⁶² la Loi canadienne sur les droits de la personne,⁶³ et la Loi sur l'équité en matière d'emploi.⁶⁴ Ces lois visent à interdire la discrimination et à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi, ainsi qu'à établir des lignes directrices pour la gestion des relations professionnelles, y compris les relations professionnelles; normes d'emploi telles que les heures de travail, le salaire minimum, les procédures de mise à pied et la santé et la sécurité au travail. En 2018, le Canada a également lancé les *Principes devant guider l'action gouvernementale pour lutter contre la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*,⁶⁵ en collaboration avec les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis, qui définit les principes directeurs permettant aux gouvernements de prendre des mesures contre la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales. L'Émetteur a également introduit une législation en 2022, le projet de loi C-26, la Loi concernant la cybersécurité,⁶⁶ pour protéger les cybersystèmes critiques, y compris les systèmes répartis dans les chaînes d'approvisionnement et les produits et services tiers. En 2021, le gouvernement du Canada a également introduit la Directive sur la gestion de l'approvisionnement,⁶⁷ qui est entrée en vigueur en avril 2023. La directive exige que les activités d'approvisionnement du gouvernement du Canada intègrent les principes des droits de la personne, de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise ainsi que des principes de transparence de la chaîne d'approvisionnement. De plus, le Code de conduite pour l'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada exige que tous les fournisseurs et sous-traitants travaillant avec le gouvernement du Canada opèrent légalement et mènent leurs activités commerciales de manière socialement et écologiquement responsable.⁶⁸

Sustainalytics note que les activités du gouvernement du Canada liées au développement d'infrastructures de ressources naturelles, à savoir les oléoducs et les gazoducs, font l'objet de délibérations parlementaires et législatives concernant les droits des populations autochtones et les

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ OIT, « Canada – 2013 », disponible à l'adresse :

https://www.ilo.org/dyn/legosh/en/f?p=14100:1100:0::NO::P1100_ISO_CODE3,P1100_YEAR:CAN,2013

⁵⁹ Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, « Législation en matière de santé et de sécurité au Canada », disponible à l'adresse : <https://www.cchst.ca/oshanswers/legisl/legislation/intro.html>

⁶⁰ Bureau du vérificateur général du Canada, « Cadre de détermination des risques dans les programmes de subventions et de contributions », disponible à l'adresse : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/meth_gde_f_10223.html

⁶¹ Bureau du vérificateur général du Canada, « Ce que nous faisons », disponible à l'adresse : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au_fs_f_371.html

⁶² Gouvernement du Canada, « Code canadien du travail (L.R.C., 1985, ch. L-2) » à : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/>

⁶³ Gouvernement du Canada, « Loi canadienne sur les droits de la personne (L.R.C. (1985), ch. H-6) », disponible à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>

⁶⁴ Gouvernement du Canada, « Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C. 1995, ch. 44) » à : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/page-1.html>

⁶⁵ Gouvernement du Canada, « Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes : 2019-2024 », disponible à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcts/pblctns/2019-ntnl-strtg-hmnn-trffc/2019-ntnl-strtg-hmnn-trffc-fr.pdf>

⁶⁶ Gouvernement du Canada, « *Projet de loi C-26 : Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* », à : https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/charter-charter/c26_1.html

⁶⁷ Gouvernement du Canada, « Directive sur la gestion de l'approvisionnement », disponible à l'adresse : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32692>

⁶⁸ Gouvernement du Canada, « Code de conduite pour l'approvisionnement », disponible à l'adresse : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/cca-ccp-fra.html>

risques environnementaux. Sustainalytics souligne que les critères d'exclusion définis dans le Cadre, qui comprennent des exclusions pour le financement de toute activité pouvant être associée à la production, à l'exploration et au transport de combustibles fossiles, excluent tout financement d'oléoducs et de gazoducs en vertu du Cadre.

Sur la base de ces politiques, normes et évaluations, Sustainalytics est d'avis que le gouvernement du Canada a mis en œuvre des mesures adéquates et est bien placé pour gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux catégories admissibles.

Section 3 : Impact de l'utilisation du produit

Les neuf catégories d'utilisation du produit sont toutes alignées sur celles reconnues par les GBP. Sustainalytics a concentré son travail sur les catégories ci-dessous où l'impact est particulièrement pertinent dans le contexte local.

Impact des investissements dans les projets d'énergie propre et de réseaux électriques

Les températures saisonnières extrêmes, les vastes paysages et les populations dispersées signifient que les Canadiens et les entreprises canadiennes utilisent une quantité importante d'énergie pour leurs besoins en électricité, en chauffage et en climatisation. Par conséquent, environ 81 % des émissions de GES du pays proviennent de l'énergie.⁶⁹ Cependant, en ce qui concerne spécifiquement l'électricité, le Canada possède l'un des réseaux les plus propres au monde, avec 83 % de l'électricité produite à partir de sources émettant peu ou pas de GES, comme l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et nucléaire;⁷⁰ ce taux devrait atteindre au moins 90 % d'ici 2050.⁷¹ L'hydroélectricité représente 60 % de la production d'électricité du Canada, le nucléaire 14 %, tandis que l'énergie éolienne, solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables non hydroélectriques représentent une part combinée de 8 %.^{72,73} Les vastes ressources hydroélectriques du Canada contribuent à ce que l'hydroélectricité occupe la part la plus élevée dans la combinaison de production d'électricité du pays, ce qui place également le Canada au deuxième rang mondial en termes de production hydroélectrique.⁷⁴ De plus, dans certains scénarios de carboneutralité, les unités nucléaires PRM pourraient contribuer jusqu'à 12 % à la combinaison totale de production d'électricité du Canada d'ici 2050.⁷⁵ Cependant, les combustibles constituent la deuxième source de production d'électricité au Canada (18 % de toute la production d'électricité).⁷⁶ Le Canada a déjà commencé à mettre en œuvre un plan visant à éliminer progressivement la production d'électricité au charbon d'ici 2030 et a annoncé en 2021 un engagement à atteindre un secteur de l'électricité à émissions nettes nulles d'ici 2035.⁷⁷ Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir plus d'un milliard de dollars canadiens (737,8 millions USD) dans le développement de projets d'énergies renouvelables et de modernisation du réseau,⁷⁸ à travers, par exemple, le programme Énergies renouvelables intelligentes et trajectoires d'électrification. De plus, le budget 2023 du Canada propose un soutien de 500 millions de dollars canadiens (369,05 millions de dollars) sur 10 ans au Fonds stratégique pour l'innovation pour le développement et l'application de technologies propres au Canada.⁷⁹ En outre, les provinces canadiennes déploient également des efforts locaux pour éliminer progressivement la

⁶⁹ Ressources naturelles Canada, « Cahier d'information sur l'énergie 2021-2022 », consulté en janvier 2022 disponible à l'adresse : https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/energy_fact/2021-2022/PDF/energy-factbook-december23-2021-FRENCH_accessible.pdf

⁷⁰ Gouvernement du Canada, « Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance », disponible à l'adresse : <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/chap3-fr.html>

⁷¹ AIE, « Canada 2022 Energy Policy Review » (Examen de la politique énergétique du Canada 2022), disponible à l'adresse : <https://iea.blob.core.windows.net/assets/7ec2467c-78b4-4c0c-a966-a42b8861ec5a/Canada2022.pdf>

⁷² Gouvernement du Canada, « Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance », disponible à l'adresse : <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/chap3-fr.html>

⁷³ Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada.

⁷⁴ Régie de l'énergie du Canada, « Aperçu du marché : Le Canada, deuxième producteur mondial d'hydroélectricité », (2022), disponible à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/apercu-marches/2016/apercu-marche-canada-deuxieme-producteur-mondial-dhydroelectrique.html>

⁷⁵ Gouvernement du Canada, « L'avenir énergétique du Canada 2023 », disponible à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2023/avenir-energetique-canada-2023.pdf>

⁷⁶ Statistics Canada, « Production de l'énergie électrique, production mensuelle selon le type d'électricité », consulté en novembre 2021 disponible à l'adresse : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2510001501&request_locale=fr

⁷⁷ Gouvernement du Canada, « Le Canada et le reste du monde s'appretent à tourner la page sur le charbon en faisant preuve de plus d'ambition dans la lutte contre les changements climatiques lors de la COP26 », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2021/11/le-canada-et-le-reste-du-monde-sappretent-a-tourner-la-page-sur-le-charbon-en-faisant-preuve-de-plus-dambition-dans-la-lutte-contre-les-changements.html>

⁷⁸ Newswire, « Canada Invests Over \$960-Million in Renewable Energy and Grid Modernization Projects », (2020), disponible à l'adresse : <https://www.newswire.ca/news-releases/canada-invests-over-960-million-in-renewable-energy-and-grid-modernization-projects-880196618.html>

⁷⁹ Gouvernement du Canada, « Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance », disponible à l'adresse : <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/chap3-fr.html>

production d'électricité au charbon : L'Ontario a progressivement abandonné la production d'énergie au charbon en 2015 et l'Alberta prévoit le faire d'ici la fin de 2023.⁸⁰

Sustainalytics est d'avis que les dépenses orientées vers des mesures soutenant le développement, le déploiement et la distribution des énergies propres ainsi qu'à celles soutenant la modernisation du réseau devraient contribuer de manière significative à la réduction des émissions de GES provenant de la production d'électricité et du transport.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada

Le Canada est le 10^e plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde, la majorité des émissions du pays provenant de la combustion de combustibles fossiles.^{81,82} Bien que les niveaux d'émissions de GES du Canada soient demeurés relativement constants au cours de la dernière décennie, l'intensité des émissions a diminué au cours de la même période, en raison du changement des combustibles et de la modernisation des procédés industriels.⁸³ Le gouvernement du Canada prévoit une réduction des émissions de GES résultant de l'introduction de réglementations, de l'élaboration d'un système de tarification du carbone et d'autres mesures.⁸⁴

À la suite de l'Accord de Paris et de la publication du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques de 2016, le Canada a présenté une mise à jour de sa contribution déterminée à l'échelle nationale à la CCNUCC et s'est engagé à réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.⁸⁵ Ce plan a été amélioré en 2020, avec la publication du plan climatique renforcé du pays, *Un environnement sain et une économie saine*, qui a permis au Canada de s'engager à atteindre un objectif renforcé pour 2030 de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005.⁸⁶

En outre, le Canada s'est engagé à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 et a inscrit des objectifs de réduction des émissions de GES dans la loi fédérale, en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.⁸⁷ Ces plans d'action pour le climat codifient l'engagement du gouvernement du Canada à atténuer l'impact climatique conformément aux objectifs nationaux et mondiaux.

Les projets financés en vertu du Cadre de référence pour les obligations vertes du Canada, tels que l'efficacité énergétique, le transport écologique et les énergies propres, sont considérés comme ayant un impact. Ces projets devraient réduire les émissions de GES et devraient, par conséquent, aider le Canada à atteindre ses objectifs en vertu de l'Accord de Paris.

Transport écologique

Les émissions liées au transport représentaient la deuxième plus grande source d'émissions au Canada, à hauteur d'environ 28 % de toutes les émissions, en 2021.⁸⁸ Parmi ces émissions liées au transport, le transport routier était responsable de 62 % de toutes les émissions liées au transport.⁸⁹ Plusieurs facteurs contribuent à ce pourcentage élevé d'émissions liées au transport.

La stratégie du pays pour le secteur des transports est indiquée dans *Transports 2030 – Un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada*.⁹⁰ Élaboré en 2016, ce plan prévoit des initiatives telles qu'une électrification accrue, le développement des infrastructures pour promouvoir le passage à des

⁸⁰ Gouvernement du Canada, « L'avenir énergétique du Canada 2023 », disponible à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2023/avenir-energetique-canada-2023.pdf>

⁸¹ World Resources Institute, « This Interactive Chart Shows Changes in the World's Top Emitters », (2023), disponible à l'adresse : <https://www.wri.org/insights/interactive-chart-shows-changes-worlds-top-10-emitters>

⁸² Gouvernement du Canada, « Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2022 », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2022.html>

⁸³ Gouvernement du Canada, « Rapport d'inventaire national 1990 - 2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada - Sommaire », (2023), disponible à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/eccc/En81-4-1-2021-fra.pdf

⁸⁴ Gouvernement du Canada, « Le gouvernement du Canada confirme sa nouvelle cible ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2021/07/le-gouvernement-du-canada-confirme-sa-nouvelle-cible-ambitieuse-de-reduction-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.html>

⁸⁵ CCNUCC, « La contribution déterminée au niveau national du Canada revue à la hausse » (2021), disponible en anglais disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2021/04/la-contribution-determinee-au-niveau-national-du-canada-revue-a-la-hausse.html>

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Gouvernement du Canada, « Un environnement sain et une économie saine », (2021), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/environnement-sain-economie-saine.html>

⁸⁸ Le rapport indique que l'estimation pour le transport selon la classification sectorielle du GIEC est de 28 %, et qu'elle est de 22 % pour le secteur économique canadien. Pour plus d'informations, voir : Gouvernement du Canada, « Rapport d'inventaire national 1990 - 2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada - Sommaire », (2023), disponible à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/eccc/En81-4-1-2021-fra.pdf

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Gouvernement du Canada, « Transports 2030 – Un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada », disponible à l'adresse : <https://tc.canada.ca/fr/initiatives/transport-2030-plan-strategique-avenir-transports-canada>

modes de transport à faibles émissions et l'utilisation de carburants alternatifs propres. Les critères d'admissibilité du Cadre ciblent les investissements dans les technologies et les infrastructures de soutien pour financer ces initiatives, et le gouvernement du Canada a lancé plusieurs programmes admissibles en vertu du Cadre qui devraient lutter contre les émissions liées au transport. Certains d'entre eux incluent :

- Le *Programme d'incitations pour les véhicules à émission zéro (iVZE)* qui soutient l'achat ou la location de véhicules à batterie, hybrides rechargeables et à pile à combustible à hydrogène par les particuliers et les entreprises.⁹¹
- Le *Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro* qui devrait remédier au manque de bornes de recharge et de ravitaillement au Canada, l'un des principaux obstacles à l'adoption des VZE, en augmentant la disponibilité des possibilités de recharge localisée et de ravitaillement en hydrogène dans tout le pays.⁹²
- Le *Fonds pour le transport en commun à zéro émission* de 2,75 milliards de dollars canadiens, qui offre un soutien aux exploitants de transports en commun et d'autobus scolaires partout au Canada pour planifier l'électrification, soutenir l'achat d'autobus zéro émission et pour construire des infrastructures de soutien, y compris la recharge et la modernisation des installations.⁹³

Sustainalytics est d'avis que le financement et les investissements dans le transport de passagers public et privé à faible émission de carbone, ainsi que le transport de marchandises à faible émission de carbone en vertu du Cadre aideront le Canada à atteindre les réductions d'émissions de carbone dans le secteur.

L'importance de développer des solutions technologiques écoénergétiques et propres

Les technologies nouvelles et innovantes sont reconnues comme étant un élément clé pour relever des défis environnementaux. L'Accord de Paris stipule que « l'accélération, l'encouragement et la facilitation de l'innovation sont essentiels pour une réponse mondiale efficace et à long terme aux changements climatiques ». Il a été estimé que le secteur des technologies propres pourrait créer 65 millions de nouveaux emplois dans le monde d'ici 2030.⁹⁴ Le Canada est bien placé pour bénéficier de ces tendances, se classant constamment en bonne place dans le Global Cleantech Innovation Index.⁹⁵ À cet égard, le rapport *Vers un Canada carboneutre* estime que jusqu'à 14,5 % de l'objectif zéro émission nette pour l'industrie canadienne peut être atteint grâce à des changements dans les procédés de production.⁹⁶ En outre, l'opportunité d'approvisionner les marchés en pleine croissance en énergie et en matériaux plus propres est importante pour atteindre l'objectif de zéro émission nette du pays.

Reconnaissant ces besoins et ces possibilités, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour promouvoir des technologies propres canadiennes. Dans le cadre *Un environnement sain et une économie saine*, le gouvernement du Canada présente des stratégies pour positionner le Canada comme chef de file mondial des technologies propres à zéro émission grâce à divers programmes, tels que le financement de 750 millions de dollars canadiens à Technologie du développement durables Canada pour soutenir ces efforts.⁹⁷ Sous la supervision d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le gouvernement a pris des mesures pour appuyer ce mandat, notamment en mettant en œuvre une stratégie nationale concernant les données pour soutenir le secteur, et en centralisant les possibilités de financement.⁹⁸

Les critères d'admissibilité du Cadre permettent un financement pour accélérer les solutions d'efficacité énergétique ainsi que le changement de combustible pour réduire les émissions. Par exemple, le gouvernement investit dans de nouveaux bâtiments qui sont considérés comme étant à zéro carbone net, prêts à zéro carbone net ou construits selon les meilleures normes dans les communautés nordiques et éloignées dans le cadre de son programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs⁹⁹, et la

⁹¹ Gouvernement du Canada, « Véhicules zéro émission », disponible à l'adresse : <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission>

⁹² Gouvernement du Canada, « Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro », disponible à l'adresse : <https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-transports-carburants-replacement/pivez/21877>

⁹³ Gouvernement du Canada, « Fonds pour le transport en commun à zéro émission », disponible à l'adresse : [https://www.infrastructure.gc.ca/zero-emissions-transzero-emissions/index-fra.html](https://www.infrastructure.gc.ca/zero-emissions-trans-zero-emissions/index-fra.html)

⁹⁴ Cambridge Econometrics, « *Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times* », disponible à l'adresse : <http://www.camecon.com/wp-content/uploads/2018/10/2020-11-03-NCE-2018-Technical-Modelling.pdf>

⁹⁵ Canada Action, « Le Canada se classe au 2e rang selon l'indice mondial de l'innovation dans les technologies propres », (2023), disponible à l'adresse : <https://www.canadaaction.ca/cleantech-innovation-index-ranking>

⁹⁶ Institut canadien pour les choix climatiques, « *Vers un Canada carboneutre* », (2021) disponible à l'adresse : https://climatechoices.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vers-un-Canada-carboneutre_FINAL.pdfL-2.pdf

⁹⁷ Gouvernement du Canada, « Un environnement sain et une économie saine », (2020), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/environnement-sain-economie-saine.html>

⁹⁸ Gouvernement du Canada, « Carrefour de la croissance propre », disponible à l'adresse : <https://ised-isde.canada.ca/site/carrefour-croissance-propre/fr>

⁹⁹ Pour plus d'informations sur le programme, voir : <https://www.infrastructure.gc.ca/gicb-bcvi/index-fra.html>

Subvention canadienne pour des maisons plus vertes¹⁰⁰ qui vise à aider les propriétaires à apporter des modifications écoénergétiques à leurs maisons. Le Cadre permet également d'investir dans les processus de fabrication canadiens pour améliorer la durée de vie et la circularité des matériaux, des technologies et des services, augmentant ainsi l'efficacité des ressources.

Sustainalytics est d'avis que les dépenses financiant des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les types de bâtiments, à améliorer la circularité des produits et des modèles d'affaires et à réduire les polluants atmosphériques, devraient compléter et faire progresser ces objectifs et accroître l'impact environnemental bénéfique du secteur de l'innovation propre au Canada.

Adaptation

De nombreuses régions, collectivités et secteurs économiques au Canada ont été reconnus comme vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier des changements climatiques tels que l'augmentation des précipitations et des températures moyennes plus chaudes.^{101,102} Ces impacts sont devenus de plus en plus apparents au cours des dernières années, la seule année 2021 présentant une chaleur extrême et des incendies de forêt, de fortes pluies et des inondations en Colombie-Britannique, des conditions hivernales chaudes dans le Nord entravant les activités traditionnelles et l'accès aux communautés éloignées, et une grave sécheresse dans les Prairies. En outre, les effets du changement climatique sont souvent ressentis le plus durement par les communautés autochtones et nordiques.¹⁰³ Comme les effets du changement climatique devraient continuer à augmenter, les efforts visant à améliorer la résilience et à promouvoir l'adaptation au climat représentent des mesures clés pour protéger le bien-être des Canadiens. En 2023, le Canada a lancé sa Stratégie nationale d'adaptation qui repose sur quatre principes directeurs : i) respecter les juridictions et faire respecter les droits des peuples autochtones; ii) la justice climatique et environnementale; iii) prendre des mesures proactives pour réduire l'impact climatique; et iv) accroître les avantages positifs pour les personnes, les entreprises et l'environnement tout en identifiant et en évitant les impacts négatifs.¹⁰⁴

Les activités à financer au titre du Cadre s'alignent sur les mesures visant à améliorer la résilience et la gestion des risques climatiques, ainsi qu'à surveiller les conditions météorologiques. Sustainalytics estime que de telles activités ont le potentiel d'avoir des impacts positifs et d'accroître la résilience climatique, en particulier pour les communautés vulnérables.

Alignement sur les ODD/contribution aux ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et constituent un programme pour parvenir au développement durable d'ici 2030. Les obligations émises en vertu du Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada font progresser les ODD et les cibles suivants :

Catégorie d'emploi des produits	ODD	Cible ODD
Transport écologique	11 Villes et communautés durables	11.2 D'ici 2030, donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports en commun, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, aux femmes, aux enfants, aux personnes souffrant de handicap et aux personnes âgées.
Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire	14. Vie sous l'eau	14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs.

¹⁰⁰ Pour plus d'informations sur le programme, voir : <https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/maisons/initiative-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/23445>

¹⁰¹ Gouvernement du Canada, « Feuille de route de la stratégie de données pour la fonction publique fédérale », disponible à l'adresse : https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/clk/Feuille_route_Strat%C3%A9gie_donn%C3%A9es_FRA.pdf

¹⁰² Gouvernement du Canada « Vulnérabilité », disponible à l'adresse : <https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/impacts-adaptation/vulnerabilite/10422>

¹⁰³ Furgal, C. et Seguin, J., « Climate Change, Health, and Vulnerability in Canadian Northern Aboriginal Communities », (2006), Environmental Health Perspectives, disponible à l'adresse : <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/full/10.1289/ehp.8433>

¹⁰⁴ Gouvernement du Canada, « Stratégie nationale d'adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation.html>

	15. Vie sur terre	15.A Mobiliser et augmenter considérablement les ressources financières de toutes les sources pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes.
Efficacité énergétique	7. Énergie propre et abordable	7.3 D'ici 2030, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.
	11. Villes et communautés durables	11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
Biodiversité terrestre et aquatique	14. Vie sous l'eau	14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs.
	15. Vie sur terre	15.A Mobiliser et augmenter considérablement les ressources financières de toutes les sources pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes.
Énergie propre	7. Énergie propre et abordable	7.2 D'ici 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.
Adaptation aux changements climatiques	13. Action en faveur du climat	13.1 Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays.
Gestion durable des eaux et des eaux usées	6. Eau potable et assainissement	6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en réduisant aux minimum les rejets de produits chimiques et de matériaux dangereux, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre à l'échelle mondiale.
Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire	12. Production et consommation responsables	12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
Prévention et contrôle de la pollution	9. Industrie, innovation et infrastructures	9.4 D'ici 2030, mettre à jour les infrastructures et moderniser les industries pour les rendre durables, avec une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande adoption de technologies et de processus industriels propres et respectueux de l'environnement, tous les pays prenant des mesures en fonction de leurs capacités respectives.
	12. Production et consommation responsables	12.2 D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources naturelles.

Conclusion

Le gouvernement du Canada a élaboré le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada en vertu duquel il peut émettre des obligations vertes et utiliser le produit pour financer ou refinancer des dépenses gouvernementales, y compris des paiements de transfert, des prêts, des subventions, des mesures fiscales, des dépenses de recherche et développement, des dépenses en capital et des dépenses opérationnelles liées à des projets qui devraient faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, protéger la biodiversité liée au climat et soutenir les objectifs environnementaux de l'Émetteur. Sustainalytics considère que les projets financés par le produit des obligations vertes devraient engendrer des impacts environnementaux positifs.

Le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada décrit les processus de suivi, d'affectation et de gestion des produits, et prend des engagements en matière de production de rapports sur l'affectation et l'impact. Sustainalytics considère que le Cadre de référence est aligné sur la stratégie de durabilité globale du gouvernement du Canada, et que l'emploi des produits contribuera à l'avancement des Objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 des Nations Unies. En outre, Sustainalytics considère que le gouvernement du Canada dispose de mesures adéquates pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux projets admissibles.

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est convaincu que le gouvernement du Canada est bien placé pour émettre des obligations vertes et que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est solide, transparent et conforme aux quatre composantes fondamentales des Principes relatifs aux obligations vertes 2021.

Annexes

Annexe 1 : Obligations vertes/Programme d'obligations vertes - Formulaire d'examen externe

Section 1. Informations de base

Nom de l'Émetteur :	Gouvernement du Canada
ISIN de l'obligation verte ou nom du Cadre de référence pour les obligations vertes de l'Émetteur, le cas échéant :	Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada
Nom du prestataire du service d'évaluation :	Sustainalytics
Date à laquelle ce formulaire a été rempli :	2 novembre 2023
Date de publication de l'évaluation :	Mise à jour de l'avis indépendant concernant le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada, initialement fourni en février 2022
Date de publication originale [veuillez remplir ceci pour les mises à jour] :	

Section 2. Vue d'ensemble de l'évaluation

PORTEE DE L'EXAMEN

L'examen :

a évalué les 4 composantes principales des principes (**révision complète**) et a confirmé l'alignement avec le GBP/SBP/SBG (*supprimer le cas échéant*).

n'a évalué que certaines d'entre elles (**révision partielle**) et a confirmé l'alignement avec le GBP/SBP/SBG (*supprimer le cas échéant*); veuillez indiquer lesquelles :

<input type="checkbox"/> Emploi des produits	<input type="checkbox"/> Processus d'évaluation et de sélection des projets
<input type="checkbox"/> Gestion des produits	<input type="checkbox"/> Rapports

a évalué l'alignement avec d'autres réglementations ou normes (CBI, EU GBS, ASEAN Green Bond Standard, ISO 14030, etc.); veuillez indiquer lesquelles :

RÔLE(S) DU FOURNISSEUR D'ÉVALUATIONS INDÉPENDANT

<input checked="" type="checkbox"/> Avis indépendant	<input type="checkbox"/> Certification
<input type="checkbox"/> Vérification	<input type="checkbox"/> Notation/Note
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :	

L'examen inclut-il un score de qualité en matière de durabilité?

<input type="checkbox"/> De l'émetteur	<input type="checkbox"/> Du projet
--	------------------------------------

Du Cadre Autre (veuillez préciser) : Pas de notation

ÉVALUATION DU/DES PROJET(S)

L'examen comprend-il :

- Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du type de projet(s) destiné(s) à l'utilisation des produits?
- Les avantages et l'impact environnementaux et/ou sociaux visés par le(s) projet(s) vert(s) et/ou social(aux) éligible(s) financé(s) par l'obligation verte, sociale ou de développement durable?
- Les risques environnementaux et/ou sociaux potentiellement importants associés au(x) projet(s) (le cas échéant)?

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉMETTEUR

L'examen comprend-il :

- Une évaluation des objectifs généraux et de la stratégie de l'émetteur en matière de développement durable, ainsi que des politiques et/ou processus visant à les mettre en œuvre?
- Une identification et une évaluation des risques d'impact négatif liés à l'environnement, au social et à la gouvernance à travers les [actions] de l'émetteur et des explications sur la manière dont ils sont gérés et atténués par l'émetteur?
- Une référence aux réglementations, normes ou cadres pertinents de l'émetteur en matière de divulgation et de rapport sur le développement durable?

STRATÉGIE DE TRANSITION CLIMATIQUE

L'examen évalue-t-il :

- La stratégie de transition climatique et gouvernance de l'émetteur?
- L'alignement des objectifs à long terme et à court/moyen terme avec le scénario climatique régional, sectoriel ou international pertinent?
- La crédibilité de la stratégie de transition climatique de l'émetteur pour atteindre ses objectifs?
- Le niveau/type de gouvernance indépendante et de surveillance de la stratégie de transition climatique de l'émetteur (par exemple par des membres indépendants du conseil d'administration, des sous-comités dédiés du conseil d'administration dotés d'une expertise pertinente, ou via la soumission de la stratégie de transition climatique d'un émetteur à l'approbation des actionnaires).
- Le cas échéant, la matérialité de la trajectoire de transition prévue dans le contexte de l'activité globale de l'émetteur (y compris les points de données historiques pertinents)?
- L'alignement de la stratégie et des objectifs proposés par l'émetteur avec des objectifs scientifiques appropriés et des voies de transition jugés nécessaires pour limiter le changement climatique aux niveaux ciblés?
- L'exhaustivité de l'information fournie par l'émetteur pour aider les investisseurs à évaluer sa performance de manière globale?

Commentaire général sur cette section :

Section 3. Évaluation détaillée

1. UTILISATION DU PRODUIT

L'examen évalue-t-il :

- les bénéfices environnementaux/sociaux du(des) projet(s)?
- si ces avantages sont quantifiables et significatifs?
- pour les projets sociaux, si la population cible est correctement identifiée?
- L'examen évalue-t-il si l'émetteur fournit des informations claires sur :**
- l'affectation estimée des produits par catégorie de projet (en cas de projets multiples)?
- la part estimée du financement par rapport au refinancement (et la période rétrospective associée)?

Commentaire général sur cette section :

Les catégories admissibles pour l'emploi des produits - Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie propre, Adaptation aux changements climatiques, Gestion durable des eaux et des eaux usées, Produits, production, technologie et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution - sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations vertes. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories admissibles entraîneront des impacts environnementaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

L'examen évalue-t-il :

- si l'admissibilité du ou des projets est conforme aux taxonomies officielles ou basées sur le marché ou aux normes internationales reconnues? Merci de préciser lesquels. Sustainalytics possède une taxonomie exclusive qui s'inspire de la taxonomie de l'UE, de la taxonomie de la Climate Bonds Initiative ainsi que des normes internationales.
- si les projets admissibles sont alignés sur la stratégie globale de développement durable de l'émetteur et/ou si les projets admissibles sont alignés sur des objectifs ESG importants dans le secteur de l'émetteur?
- le processus et la gouvernance pour fixer les critères d'admissibilité, y compris, le cas échéant, les critères d'exclusion?
- les processus par lesquels l'émetteur identifie et gère les risques sociaux et environnementaux perçus associés au(x) projet(s) concerné(s)?
- si un processus est en place pour identifier les mesures d'atténuation des risques matériels connus d'impacts sociaux et/ou environnementaux négatifs du(des) projet(s) concerné(s)?

Commentaire général sur cette section :

Le Comité interministériel des obligations vertes du gouvernement du Canada sera chargé de déterminer et d'évaluer les projets admissibles à un financement en vertu du Cadre. Le Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants associés aux projets admissibles. Sustainalytics considère que ce processus est aligné sur les pratiques du marché.

3. GESTION DES PRODUITS

L'examen évalue-t-il :

- la politique de l'émetteur en matière de séparation ou de suivi des produits de manière appropriée?
- les types prévus d'instruments de placement temporaire pour les produits non affectés?
- si un auditeur externe vérifiera le suivi interne des produits et l'affectation des fonds?

Commentaire général sur cette section :

Le ministère des Finances supervisera l'affectation et le suivi continu des produits en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel. Le Canada a l'intention d'affecter la totalité du produit des obligations dans

les deux exercices suivant l'exercice de chaque émission. En attendant l'affectation complète, le produit sera géré conformément à la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds. Cela est conforme aux pratiques du marché.

4. RAPPORTS

L'examen évalue-t-il :

- le type d'affectation attendu et le rapport d'impact (obligation par obligation ou sur base de portefeuille)?
- la fréquence et les moyens de divulgation?
- la divulgation de la méthodologie de l'impact attendu ou obtenu ou des projets financés?

Commentaire général sur cette section :

Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des produits au moyen d'un rapport sur les Obligations vertes sur son site Web jusqu'à l'affectation complète. Les rapports d'affectation peuvent inclure une ventilation des produits selon la catégorie de projet et le type de dépense, ainsi que le montant des produits non alloués. En outre, le Canada s'est engagé à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et les rapports d'impact sont alignés sur les pratiques du marché.

Section 4. Informations Complémentaires

Liens utiles (par exemple vers la méthodologie ou les références du prestataire d'examen externe, vers l'examen complet, vers la documentation de l'émetteur, etc.)

Analyse de la contribution du ou des projets aux objectifs de développement durable de l'ONU :

Évaluation supplémentaire concernant l'émetteur, le cadre de référence des obligations et le(s) projet(s) éligible(s) :

À PROPOS DU OU DES RÔLE(S) DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'EXAMEN INDÉPENDANT TEL QUE DÉFINIS PAR LES GBP

- i. Avis indépendant : Une institution disposant d'une expertise en matière d'environnement qui est indépendante de l'émetteur peut fournir un avis indépendant. L'institution doit être indépendante du conseiller de l'émetteur pour son Cadre de référence pour les Obligations vertes, ou des procédures appropriées telles que des barrières à l'information auront été mises en œuvre au sein de l'institution pour garantir l'indépendance de l'avis indépendant. Cela implique normalement une évaluation de l'alignement sur les Principes relatifs aux Obligations vertes. En particulier, il peut inclure une évaluation des objectifs généraux, de la stratégie, de la politique et/ou des processus de l'émetteur en matière de durabilité ainsi qu'une évaluation des caractéristiques environnementales et sociales du type de projets destinés à être financés par l'emploi des produits.
- ii. Vérification : Un émetteur peut obtenir une vérification indépendante par rapport à un ensemble désigné de critères, généralement liés aux processus de l'entreprise et/ou aux critères environnementaux. La vérification peut se concentrer sur l'alignement sur des normes internes ou externes ou sur des affirmations de l'émetteur. En outre, l'évaluation des caractéristiques écologiquement durables d'actifs sous-jacents peut être appelée « vérification » et peut faire référence à des critères externes. L'assurance ou l'attestation concernant la méthode de suivi interne d'un émetteur pour l'emploi de produits,

l'affectation de fonds provenant des produits d'Obligations vertes, la déclaration de l'impact environnemental ou l'alignement des rapports, avec les GBP peut également être qualifiée de vérification.

- iii. Certification : Un émetteur peut faire certifier son Obligation verte ou le Cadre de référence pour les Obligations vertes associé, ou encore l'emploi des produits par rapport à une norme ou une étiquette verte externe reconnue. Une norme ou un label définit des critères spécifiques, et l'alignement sur ces critères est normalement testé par des tiers qualifiés et accrédités, qui peuvent vérifier la cohérence avec les critères de certification.
- iv. Notation des obligations vertes : Un émetteur peut faire évaluer son Obligation verte, son Cadre de référence pour les Obligations vertes associé ou une caractéristique clé telle que l'Emploi des produits par des tiers qualifiés, tels que des prestataires de recherche spécialisés ou des agences de notation, selon une méthodologie de notation établie. Le résultat peut inclure l'accent mis sur les données de performance environnementale, le processus relatif aux GBP ou un autre point de référence, tel qu'un scénario de changement climatique à 2 degrés. Cette notation est distincte des notations de crédit, qui peuvent néanmoins refléter des risques environnementaux significatifs.

Exclusion de responsabilité

Copyright ©2023 Sustainalytics. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (« Données de tiers »), et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format communiqués par Sustainalytics, sous réserve d'une citation et d'une reconnaissance adéquates. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent l'approbation d'aucun produit ou projet; (2) ne constituent pas des conseils en investissement, des conseils financiers ou un prospectus; (3) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transactions commerciales; (4) ne représentent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ou de sa solvabilité; et/ou (5) ne sont pas et ne peuvent être incorporées dans aucune communication d'offre.

Celles-ci sont basées sur les informations mises à disposition par l'émetteur et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics n'accepte aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, des données ou des avis contenu(e)s aux présentes, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément. Toute référence à des noms de tiers ou à des Données de tiers est une reconnaissance adéquate de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces propriétaires. Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

En cas de divergence entre la version anglaise et les versions traduites, la version anglaise prévaudra.

À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, société du groupe Morningstar, est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. Depuis plus de 30 ans, la société est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins changeants des investisseurs mondiaux. Aujourd'hui, Sustainalytics travaille avec des centaines des gestionnaires d'actifs et fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics travaille également avec des centaines d'entreprises et leurs intermédiaires financiers pour les aider à prendre en compte la durabilité dans les politiques, les pratiques et les projets d'investissement. Avec 17 bureaux dans le monde, Sustainalytics compte plus de 1500 employés, dont plus de 500 analystes dotés d'une expertise multidisciplinaire variée dans plus de 40 groupes industriels.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter www.sustainalytics.com

Ou contactez-nous à l'adresse contact@sustainalytics.com

